

Afférents en exercice Présents
au Conseil Syndical

52 51 30

Date de la convocation :

01/12/2023

Date d'affichage

01/12/2023

Vote :**Abstention :** /**Pour :** 33**Contre :** /**Séance du jeudi 21 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre, le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BELORGEY, Président.

Présents :

Marc JAUDAUX – Dominique CAIRE – Alain PAUTET – Yves EUVRARD – François PERRIN – Laurence JACOTOT – Patrick JACQUET – Denis MALUTA – Camille SIMAR – Jean-Marie BAULAND – Sébastien BELORGEY – Fabrice BRACQUEMOND – Bernadette REVERCHON – Gilbert VALENTIN – Pascal JEANNIARD – Céline GILARDET – Matthieu MICHAUD – Jean-Paul CHAPUIS – David HIEZ – Lucie FOURNIER BONNIN – Raymond ROSIER – Henri MAUCHAMP – François LORENZI – Bertrand GRONDIN – Philippe THIOURT – Sébastien DELACOUR – Alain BECQUET – Jack DUBIEF – Jean-Michel VERPAUX – Magali CHIFFLOT

S'étaient excusés : Sébastien FAGOT – Sébastien THEVENIN – Thierry MACAIRE (pouvoir donné à M. JACQUET) – Thierry MINET (pouvoir donné à M. VALENTIN) – Florian LORY – Didier LEVEQUE (Pouvoir donné à M. HIEZ) – Martine DECHAUD – Sophie CHAVATTE – Nicolas GAUTHRON – François VARIOT

Etaient absents : Eric CHEVALLET – Yann PETIOT – Jean-Christophe GUITTON – Frédéric PERRIN – Michel BEAUNEE – Hervé LACROIX – Sylvain ROY – Philippe GAGEY – Aurore MOLARD – Eric REMY – Jocelyne LECLERC – Rachel BARBIER

N° 16/2023

Secrétaire de séance : Gilbert VALENTIN**OBJET : Protocole d'accord transactionnel concernant la reprise de la station de production de Glanon**

Considérant la problématique de corrosion sur les éléments de la station en inox ;

Considérant le protocole proposé par SAUR pour la reprise de la station en PEHD et Acier ;

Considérant que l'ensemble des dépenses sera pris en charge par SAUR ;

Considérant que la maîtrise d'oeuvre sera assurée par le Cabinet Merlin à ses frais ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL :**

- **AUTORISE** le Président à signer le protocole transactionnel, après validation du Bureau lors de la prochaine réunion.

Pour extrait conforme, le 21 décembre 2023
Le Président, Sébastien BELORGEY